

Aux directrices et directeurs cantonaux des affaires
sociales

Berne, en mars 2009

Reg: vn – 16.47

Recommandation des standards de qualité "Quality4Children" lors du placement d'enfants et de jeunes hors du foyer familial

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

En Suisse, environ 25'000 enfants et jeunes ne sont pas en mesure de grandir au sein de leurs familles biologiques pour de multiples raisons, suite à une intervention officielle conduisant à des placements hors de leurs foyers. Afin de garantir au mieux les chances de développement de ces enfants et de ces jeunes, il est capital de tenir compte de certains critères de qualité. Jusqu'ici, il n'existe toutefois pas de critères de qualité reconnus en cette matière, ce qui a également été constaté dans un rapport d'expertise ayant trait au placement d'enfants en Suisse, effectué sur mandat de l'Office fédéral de la justice.

La CDAS est la Conférence responsable de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle sont soumises environ 700 institutions pour enfants et jeunes à travers la Suisse entière. C'est pourquoi, la CDAS a tout intérêt à ce que les placements effectués correspondent aux exigences de qualité actuelles et soient tout particulièrement axés sur les droits de l'enfant. C'est là un point que la CDAS a également exposé dans le cadre du débat sur la révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants et l'adoption OPEE.

Depuis début 2008, il existe un instrument susceptible de jouer le rôle de fil conducteur en matière d'exigences de qualité: les standards "Quality4Children". Ces standards ont été développés dans le cadre d'un projet européen, en collaboration avec des enfants et des jeunes directement concernés, leurs familles biologiques, leurs parents nourriciers et les principaux responsables en matière d'éducation de 26 pays. Ils se basent sur une initiative de SOS Villages d'Enfants, IFCO (International Foster Care Organisation) et FICE (Fédération Internationale des Communautés Educatives). Des personnes concernées de la Suisse y ont également pris part. Une version de "Quality4Children" adaptée à la Suisse est parue en janvier 2008. De plus, une version adaptée à l'intention des enfants est parue en automne 2008.

Le comité directeur de la CDAS considère ces standards comme une contribution fondée et importante. Elle estime qu'il s'agit là d'un instrument adapté à la discussion relative à l'introduction de critères de qualité lors du placement d'enfants et de jeunes hors du foyer familial.

Grâce à la brochure adaptée à l'intention des enfants, les personnes concernées par un placement hors du foyer familial peuvent être informées plus directement et associées au processus. "Quality4Children" prend donc en considération les droits de l'enfant.

Le comité directeur de la CDAS invite donc les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales à transmettre des informations sur les standards et des instruments de travail aux autorités compétentes, aux mandants et aux personnes chargées de la surveillance dans le domaine du placement d'enfants et à leur recommander la mise en œuvre et l'application pratique des standards "Quality4Children". Les experts du réseau suisse de "Quality4Children" se tiennent volontiers à votre disposition si vous avez besoin d'être conseillés dans l'application des standards.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Avec nos salutations les meilleurs.

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**

La présidente



Kathrin Hilber
Conseillère d'Etat

Annexes

- Brève information "Quality4Children"
- Brochure "Quality4Children"
- Version de "Quality4Children" à l'intention des enfants

Brève information "Quality4Children" : standards pour le placement des enfants et des jeunes hors du foyer familial

Contexte

Les standards de "Quality4Children" font partie du projet européen "Quality4Children" relatif à la question du "placement des enfants et des jeunes hors du foyer familial", qui a pour but de garantir et d'améliorer les chances de développement des enfants et des jeunes qui sont accueillis à l'extérieur de leur famille d'origine. C'est la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant qui constitue le cadre de ce projet.

"Quality4Children" a été lancé en 2004 et comporte un recueil de bonnes pratiques, le développement de standards de qualité, la mise en place des standards de qualité, ainsi que la formation d'un réseau européen composé de praticiens, de jeunes, de représentants de la communauté scientifique, de représentants des autorités du domaine de la protection de la jeunesse et de responsables politiques.

"Quality4children" est une initiative de SOS Villages d'Enfants, IFCO (International Foster Care Organisation) et FICE (Fédération Internationale des Communautés Educatives).

→ Pour plus d'informations sur ce projet en Europe: www.quality4children.info

"Quality4Children" en Suisse

En Suisse, trois organisations se sont fixé pour but de mettre en œuvre "Quality4Children". Il s'agit de : INTEGRAS Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée, l'ACTION SUISSE POUR LES ENFANTS PLACES et la FICE Suisse. "Quality4Children" se base sur un vaste réseau national et international d'expertes et d'experts qui offrent un appui professionnel et des conseils dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des standards.

En 2005-2006, ces organisations ont développé des critères de qualité et les ont intégrés au projet européen, en collaboration avec des jeunes placés hors de leurs familles, leurs parents biologiques et leurs parents nourriciers, des éducateurs sociaux, des spécialistes du domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse et des membres des autorités du domaine de la protection de l'enfance.

En mai 2007, un colloque relatif à "Quality4Children", comprenant environ 200 spécialistes du domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, des membres des autorités du domaine de la protection de l'enfance, des parents nourriciers et des éducateurs sociaux, a eu lieu à la Haute école spécialisée de St-Gall. Depuis, quelques cantons ont donné aux services compétents une première information sur le projet et les standards.

Depuis le début de l'année 2008, la version suisse des standards "Quality4Children" est disponible en allemand, tandis que la version française est parue à l'été 2008 et une version adaptée à l'intention des enfants à l'automne 2008.

→ Pour plus d'informations sur ce projet en Suisse: <http://www.quality4children.ch>

Quality4Children en Suisse romande

Le groupe romand de Q4C s'est étoffé de trois nouveaux membres dont 2 nommés par la Conférence Romande et latine des responsables de services de Protection et d'Aide à la Jeunesse, CRPAJ et du secrétaire général de l'AVOP (Association Vaudoise des Organismes Privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté). Le groupe travaille à l'organisation d'une journée d'information et de réflexion en 2009 sur la mise en œuvre de ce référentiel.

Projet pilote dans le canton de St. Gall

Le canton de St. Gall a signé avec la CI Quality4Children Suisse une convention de prestations portant sur le projet pilote Kindernetzwerk "Kinder wirken mit" d'une durée de trois ans pour la période 2009-2011. Le projet a pour but de développer et d'introduire, dans le canton de St. Gall, des instruments resp. un modèle de participation des enfants en placement extrafamilial dans des foyers pour enfants et adolescents ou dans des familles d'accueil.

→ Contact / Information: Amt für Soziales du canton de St. Gall, 071 229 33 18, info.diafso@sg.ch

Aperçu des standards "Quality4Children"

La version détaillée et commentée des standards (88 pages) se trouve en format PDF sous www.quality4children.ch ou peut être commandée dans sa version imprimée.

1er domaine de standards: processus de décision et d'admission

- L'enfant et sa famille d'origine sont soutenus pendant le processus de décision de placement;
- Les moyens sont donnés à l'enfant de participer au processus de décision de placement;
- Un processus de décision de placement marqué par son professionnalisme assure la meilleure prise en charge pour l'enfant;
- Les fratries ne sont pas séparées;
- La transition vers le nouveau foyer est préparée minutieusement et poursuivie avec tact;
- Le processus de placement hors du foyer familial est guidé par un projet éducatif individualisé.

2ème domaine de standards: processus de placement

- Le placement de l'enfant correspond à ses besoins, à sa situation et à son milieu social d'origine;
- L'enfant reste en contact avec sa famille d'origine;
- Les personnes en charge de l'enfant sont qualifiées et travaillent dans des conditions adéquates;
- La relation entre l'enfant et la personne assurant sa prise en charge se base sur la compréhension et le respect;
- Les moyens sont donnés à l'enfant de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie;

- Le placement de l'enfant se fait dans des conditions de vie adéquates;
- Les enfants ayant des besoins particuliers bénéficient d'une prise en charge adaptée;
- La préparation de l'enfant/du jeune à une vie autonome s'effectue en continu.

3ème domaine de standards: processus de départ

- Le processus de départ est minutieusement planifié et mis en œuvre;
- La communication relative au processus de départ est effectuée de façon utile et appropriée;
- L'enfant/le jeune a le droit de participer à la préparation à son départ;
- Un suivi, un soutien permanent et une opportunité de maintien de contact sont assurés.